

Rapport de la commission concernant le préavis au Conseil communal N°26-01, relatif à une demande de crédit de CHF 125'000 pour la stabilisation du chemin des Mélèzes.

Corbeyrier, le 11 mars 2026

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission, constituée de Nathanaël Segui (président), Marc Tauxe, et Laure-Françoise Vonnez (rapporteur) s'est réunie à deux reprises. Une première fois le 23 février 2026 sur le terrain avec Monsieur Steve Dind, Municipal. Nous le remercions pour sa présence lors de notre visite sur le terrain et pour sa réactivité afin d'apporter des réponses avec précision à toutes nos questions.

Une seconde séance a eu lieu le 4 mars pour discuter du préavis.

La portion concernée du chemin se situe depuis la route de Boveau jusqu'en-dessous du premier chalet situé en aval direction de la maison Ansermoz.

Ce chemin communal a été vraisemblablement élargi côté aval, et présente une faiblesse. Sur place, nous avons pu constater l'affaissement du bord aval du chemin avec des fentes dans la couverture. Un affaissement lent ainsi qu'une déformation de la glissière de sécurité avaient fait l'objet d'une évaluation par un bureau technique en 2023, sans nécessité urgente d'intervenir.

Aujourd'hui, une stabilisation est devenue nécessaire. L'intégrité de la chaussée est évaluée comme compromise à terme, et le déneigement rendu plus difficile dû à la déformation en surface. Concernant la couverture, une portion de 20 mètres a déjà été stabilisée et regoudronnée en 2018 dans la deuxième moitié du tronçon.

Sur place, les membres de la commission évoquent en prévision de ces travaux la question des limites entre les parcelles privées et la surface communale du chemin (DP 1081). Et discute de l'évolution des usages et des caractéristiques des véhicules (poids et largeur).

Sans disposer de compétences spécifiques, nous nous sommes interrogés sur les coûts élevés que supposent ces travaux et sur les options qualitatives retenues par le bureau technique pour assurer la pérennité de l'ouvrage, se demandant s'il y a moyen de limiter les coûts. Par exemple, la portion de 20 mètres refaite en 2018 représente selon nos calculs un coût d'environ CHF 750.- par mètre linéaires, quant au projet actuel il présente lui un coût de CHF 1250.-/mètre pour un chemin si peu fréquenté.

- Le municipal relève que si les prix sont élevés, le bureau d'architecte apporte des garanties sur le résultat des travaux. Il prend pour référence, le coût des travaux

En conclusion, la commission recommande au Conseil :

- 1. De demander à la Municipalité un nouveau préavis concernant la stabilisation du chemin des Mélèzes, afin d'intégrer la question du chemin du Petit Boveau, de prendre en compte l'état des conduites concernées, et de simplifier les travaux prévus afin de revoir à la baisse le budget total.**
- 2. De refuser le préavis au Conseil Communal N° 26-01 relatif à une demande de crédit de CHF 125'0000.00 pour la stabilisation du Chemin des Mélèzes.**

Nathanael Segui,
Président

Marc Tauxe

Laure-Françoise Vonnez
Rapporteur

